

LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

Rédacteur en chef: Omer HEROUX

TROIS SOUS LE NUMERO ABONNEMENTS PAR LA POSTE

Table with subscription rates for Canada (6.00), E-Unie (8.00), and HEBDOMADAIRE (2.00).

Le comité du troisième centenaire doit être autonome

Il reste trois ans pleins avant la célébration du troisième centenaire de Montréal. Pour mettre en branle la machine du Comité chargé de préparer les fêtes, il a fallu de pénibles efforts.

l'année dernière — année où tout le reste a décliné — M. Dolan a conseillé aux hôteliers de Québec d'accentuer ici la caractéristique canadienne, même et surtout dans leur cuisine.

Le président de la Banque d'Allemagne démis de ses fonctions

Bloc-notes Les cours de M. l'abbé Groulx

M. l'abbé Groulx, qui parle ce soir à Québec de La Nouvelle-France au temps de Jean Talon, reprendra lundi soir, à huit heures et quart, à la salle académique du Gesù, ses cours publics.

M. Funk succède à M. Schacht

La Banque d'Allemagne passe entièrement sous l'autorité des nazistes

BERLIN, 20 (A.P.) — Le chancelier Hitler a démis aujourd'hui de ses fonctions comme président de la Banque d'Allemagne le Dr Hjalmar Schacht pour le remplacer par le ministre actuel de l'économie, M. Walter Funk.

Chronique "Going back Home"

Après M. Bennett qui s'en va, sera-ce M. Meighen? Pour quel pas? Les deux partis, l'Empire, il est vrai, comptent deux grands protagonistes, deux propagandistes, effrénés de mots, au Canada. Et le Canada, lui? Souffrirait-il tant de cet exode? MM. Bennett et Meighen sont des hommes de talent, certes; mais leur manque d'être Canadiens a fond, Canadiens jusqu'à un trognon.

A Québec La Chambre des députés ajourne séance à jeudi prochain

M. Bouchard est très pris — Il étudiera des rapports que M. Duplessis va lui faire remettre — M. Hamel aussi — Une conversation pointue

Les discours de MM. Scott, Fitch, Mercier et Adam, aux deux Chambres, ont été d'une belle tenue

Québec, 20 — Le débat rituel sur le discours du trône, à l'Assemblée législative s'est ajourné hier après-midi, jusqu'à jeudi de la semaine prochaine, à la demande de M. Damien Bouchard, chef de l'opposition parlementaire.

A Ottawa M. Gardiner et la querelle King-Ilepburn

Le ministre fait une piquante allusion à "la route détournée que M. Manion a suivie pour arriver à l'est" — M. Gardiner et le cas de M. Stevens — M. A.-J. Lapointe (Matane) s'oppose à ce que le Canada ouvre ses portes aux réfugiés d'Europe — Ils veulent du travail, non pas l'aumône, dit-il en parlant des gens de sa région

Ottawa, 20 — Des allusions directes au Devoir, voire un essai de réfutation de l'interprétation donnée par le Devoir de la déclaration de M. Mackenzie King lui-même sur son chef, M. Mackenzie King. Cela cependant ne lui donna pas le droit de donner une fautive interprétation d'un texte clair.

M. Maurice Lalonde perd le nord

Ottawa, 20 — Des allusions directes au Devoir, voire un essai de réfutation de l'interprétation donnée par le Devoir de la déclaration de M. Mackenzie King lui-même sur son chef, M. Mackenzie King.

La querelle King-Hepburn

M. Gardiner a, à la fin de son discours, abordé la situation politique et traitée de la querelle King-Hepburn. Lundi soir, M. R.-J. Manion avait dit que le rumeur voulait que M. Gardiner fût associé à M. Hepburn dans le sous-complot pour combattre le gouvernement fédéral.

La "Gazette du Canada"

Le bureau du Comité permanent des Congrès de la Langue française se réjouit de ce que son intervention auprès du gouvernement fédéral ait amené celui-ci à modifier dans un sens convenable le titre jusque-là unilingue de la Gazette du Canada.

Le carnet du grincheux

"Cette feuille (le Devoir) a conclu que le premier ministre est prêt à lancer notre pays dans une aventure de conscription militaire au cas où l'Angleterre serait en conflit" (M. Maurice Lalonde, député de Labelle à Ottawa, hier). Le Devoir n'a jamais dit, écrit, conclu, ni même insinué pareille affaire.

Discours d'une belle tenue

L'ouverture du débat sur l'adresse a donné lieu à des discours d'une belle tenue, tant à la Chambre des députés qu'au Conseil législatif. Au Conseil législatif, M. Jean

"Jamais, de mémoire d'homme, le Très"

Le Grincheux

PRIX: 3 SOUS — RETENEZ D'AVANCE VOTRE NUMERO.

Notre politique militaire

"Tant et aussi longtemps que la députation actuelle sera maintenue au pouvoir, le peuple du Canada devrait se sentir en sécurité" (M. Maurice Lalonde)

"Si l'Angleterre est en guerre, nous sommes en guerre et exposés aux attaques" — "Notre indépendance elle-même serait suffisante pour nous garantir notre droit à la neutralité" — "Le Parlement décidera" — "Il n'est qu'une seule politique qui soit vraiment procanadienne, c'est le libéralisme tel que nous, libéraux fédéraux, le comprenons"

Texte du discours de M. Maurice Lalonde, député de Labelle à la Chambre des Communes

Ottawa, 20 (D.N.C.) — Voici le texte du discours que M. Maurice Lalonde, député libéral de Labelle, a prononcé hier soir aux Communes:

Monsieur l'Orateur,

La tradition parlementaire exige que le débat sur l'adresse en réponse au discours du trône soit une occasion, pour les ministères, de proclamer l'excellence de la politique du parti au pouvoir et, pour les membres de l'opposition, le signal d'une virulente attaque contre le gouvernement.

Ce traditionalisme n'est pas de rigueur. L'éloge que je me permets de faire ne s'inspire pas de cette pratique. Le mérite intrinsèque des oeuvres du gouvernement est suffisant en lui-même pour motiver une conclusion équitable. J'obéis donc à un strict devoir d'équité et de justice en me levant pour faire entendre la voix du comté de Labelle.

Je pose en principe qu'il est du devoir de tout Canadien de prêcher et de mettre en pratique une politique procanadienne.

J'ajouterais que la politique énoncée dans les discours du trône celle mise en pratique, depuis trois ans, par le gouvernement de ce pays, est essentiellement procanadienne et que, par voie de conséquence, il est du devoir de tout patriote de lui donner son appui loyal et sincère.

Politique vraiment procanadienne

Or, j'affirme que la politique de ce gouvernement, en tenant compte de ce que les économistes appellent les impondérables et de ce que j'appellerai les imprévisibles, est une politique vraiment procanadienne.

Il n'est qu'une seule politique qui soit digne de ce nom: le libéralisme tel que nous, libéraux fédéraux, le comprenons. Loin de moi la pensée de prêcher ce libéralisme économique-religieux que nos adversaires se plaisent, surtout dans le Québec, à apparenter avec le libéralisme de Laurier. J'entends, par libéralisme canadien, cette doctrine politique exaltant la liberté individuelle en ce qu'elle a de plus apte à promouvoir le bien de l'individu et de la société.

DINEZ en ville le DIMANCHE SOIR!

Advertisement for a restaurant at Gare Windsor. It features an illustration of a dining room and lists prices for a complete dinner (50¢ plus tip) and a dinner à la dînette (80¢) with an orchestra.

Advertisement for H. Lalonde & Frère, Ltee, located at 4800 Ave. du Parc. They are described as the largest specialists in rugs and carpets, with an illustration of various rug patterns.

Certes, d'aucuns peuvent préférer à l'homme d'Etat pondéré et prudent certain bouffon de la politique actuelle. J'aime mieux la sagesse du Très Honorable Premier Ministre actuel que la verbeosité gamine de certains de ses adversaires.

Alors que les dictateurs européens, poussés par l'impérieuse nécessité d'un coup de force nécessaire au maintien de leur prestige, enfilés par un racisme païen, tenaient l'Europe à deux doigts de la guerre; alors que, dans un mouvement de folie, ils réclamaient, les armes à la main, d'autres rançons et d'autres conquêtes, nous avons senti le peuple canadien se ranger derrière la traditionnelle sérénité de son premier ministre, qui avait promis que seul le Parlement déciderait de la participation du pays aux guerres extérieures.

Alors que les dictateurs européens, poussés par l'impérieuse nécessité d'un coup de force nécessaire au maintien de leur prestige, enfilés par un racisme païen, tenaient l'Europe à deux doigts de la guerre; alors que, dans un mouvement de folie, ils réclamaient, les armes à la main, d'autres rançons et d'autres conquêtes, nous avons senti le peuple canadien se ranger derrière la traditionnelle sérénité de son premier ministre, qui avait promis que seul le Parlement déciderait de la participation du pays aux guerres extérieures.

Certaines feuilles quotidiennes de Montréal a tenté, dans son édition du 18 janvier 1939, de répandre, sur le compte de notre gouvernement et de son chef, une fausseté que le bon sens même se charge de réfuter. Parce que le premier ministre du Canada a lu quelques passages d'un livre citant une déclaration de sir Wilfrid Laurier qui disait en 1910 que si "l'Angleterre est en guerre le Canada est en guerre", cette feuille en a conclu que le chef de ce gouvernement était prêt à lancer notre pays dans une aventure de conscription militaire au sein de l'Angleterre sans en confier. Elle s'est bien gardée de donner en entier les paroles de Laurier qui sont celles-ci: "Si l'Angleterre est en guerre, nous sommes en guerre et exposés aux attaques".

En 1910 le lien impérial subsistait dans toute sa force. Notre état colonial et de dépendance nous imposait des obligations et nous liait en quelque sorte au sort de la mère patrie. Mais la magnifique émancipation au Statut de Westminster, nous délivre de cette responsabilité. Le chef de ce gouvernement aurait-il fait cette dangereuse proclamation que notre indépendance elle-même serait suffisante pour nous garantir notre droit à la neutralité? D'ailleurs point n'est besoin de donner plus de publicité à cette fallacieuse nouvelle.

C'est sous un gouvernement libéral que notre pays a conquis sa souveraineté consacrée par le Statut de Westminster en 1931, c'est en proclamant la doctrine réciproque en 1911 que Laurier, payant une rançon qui restera aux pages de l'histoire comme l'une des plus émouvantes abnégations politiques, se fit le protagoniste du plus pur libéralisme; c'est en 1935 que son successeur, le premier ministre actuel, continuant la lignée de la tradition, a conclu le premier traité de réciprocité avec les Etats-Unis, détruisant par là les derniers vestiges de protectionnisme absolu si cher aux coeurs des Tories; enfin, c'est en 1938, le 17 novembre, que le premier ministre signait à Washington le deuxième traité de réciprocité, qui sera l'apothéose de l'oeuvre souverainement humaine du libéralisme politique du gouvernement actuel au Canada.

Je pourrais vanter ces accords en affirmant qu'ils seront profitables aux cultivateurs et aux bûcherons de mon comté, profitables aux cultivateurs en leur facilitant l'ouverture de marchés importants, aux bûcherons en provoquant une exportation plus facile des produits de la forêt. Mais, ce traité sera plus que cela! A côté des résultats matériels et avantages matériels importants je puis ajouter qu'il deviendra l'un des ciments les plus forts pour consolider l'unité nationale du pays.

Je ne suis pas un homme de la politique véritablement procanadienne. Voilà, comment notre cher pays a conquis, dans le domaine international, le respect des autres puissances. Voilà comment s'écrit l'histoire et comment se grave sur ses fastes d'airain, en relief devant les générations de demain, la figure éminente d'un homme qui a su être canadien avant tout. Certes le discours du trône annonce une augmentation des crédits de la défense nationale. Je réserve mon opinion mais je crois savoir que le gouvernement saura juger la question en regard de nos moyens et de la situation géographique du Canada.

Les discours des deux chefs. Il me reste maintenant à féliciter le chef du gouvernement pour le magnifique discours qu'il a prononcé lundi dernier. Les deux chefs se sont alors affrontés. Le premier ministre libéral a justifié les prédictions des connaisseurs en dépassant son adversaire de toute la hauteur de sa solide argumentation, de son dynamisme entraînant et de son modéré de ses paroles.

Les débutants du chef conservateur suscitaient ici, à Ottawa, une curiosité bien compréhensible. Successeur de l'un des parlementaires les plus aristocrates et les mieux équipés, il devait à ses partisans se hausser sinon dépasser le niveau d'éloquence et de casuistique qu'il avait maintenu l'ancien chef Tory. Tâche formidable, admettons-le. Nous disons, sans plus tarder, que le chef actuel de l'opposition a totalement échoué. Il a déçu ses propres partisans. Il a réjoui ses adversaires. Autant le premier était incisif et cassant ce dernier est ondulante et flou, autant celui-là se retranchait derrière une logique serrée, autant le chef actuel a abandonné le raisonnement pour se lancer en des banalités d'opéra. C'est un calembour mal placé et l'anecdote vide de sens. Autant celui-là disséquait en profondeur le discours du trône pour en faire sortir des conclusions parfois sophistiquées mais sa-

Les meubles vendus à tempérément

Le propriétaire du logement peut les saisir après l'avis de trois jours

M. le juge Denis, de la Cour supérieure, a rendu hier un jugement susceptible d'intéresser un grand nombre de personnes: tous ceux qui vendent ou qui achètent à tempérament et tous ceux qui louent des logements à des acheteurs à tempérament.

M. J. Arthur Viau, propriétaire du logement occupé par M. René Juteau, avait donné à ce dernier un avis de trois jours parce qu'il ne payait pas son loyer; cet avis avait pour effet de libérer Juteau du loyer s'il quittait les lieux dans les trois jours. Il ne l'a pas fait; alors Viau a saisi tous les biens garnissant le loyer.

Parmi ces biens il y avait une lavasse, propriété de la firme Hartney Company Ltd. La compagnie avait vendu l'appareil à tempérément et conservait la propriété jusqu'à complet paiement. Elle fit opposition à la saisie en alléguant qu'elle était propriétaire de l'appareil et que le locataire le savait.

Le juge a rejeté cette tierce-opposition, et décidé que la compagnie a perdu son droit de propriété en négligeant d'enlever l'appareil du logement au cours des trois jours accordés par l'avis. Voici quelques-uns des considérants de ce jugement: "Considérant qu'il s'agit ici d'interpréter l'article 1089 du code de procédure civile; "Que l'article 1089 définit bien formellement que, quand le locataire refuse ou néglige de se rendre à la mise en demeure, dans le délai prescrit, de louer, peut faire saisir les meubles; "L'expression tous les meubles, qui garnissent les lieux loués, dans la généralité, signifie saisir les meubles qui peuvent appartenir à des tiers tout aussi bien que ceux du locataire; il n'est pas permis de distinguer là où la loi ne distingue pas; "Que, même dans sa rigidité, la règle exceptionnelle de l'article 1089 ne manque pas d'offrir aux tiers un moyen facile de protéger leurs biens contre le locataire, ce moyen consistant à enlever les meubles qui leur appartiennent dans le délai qui a été donné par le locataire pour le désignement de ce dernier; l'article 1089 offre aux tiers ce recours facile, mais c'est tout ce qu'il leur offre; "Qu'il est très facile, en l'espèce, comme il sera presque toujours facile, au locataire, d'avertir les tiers, propriétaires d'effets déposés dans les lieux loués, de l'avis de trois jours, d'enlever les choses leur appartenant, ainsi que le suggère même l'art. 1089; le locataire, en possession des meubles des tiers, iont dépositaire d'eux de par la volonté l'agent de ce dernier pour la protection de ces meubles et si, par négligence, mauvais vouloir ou autrement, le locataire n'enlève pas, pendant les trois jours, les effets appartenant aux tiers ou n'arrivent pas ces derniers de les enlever, leur recours disparaît à l'expiration des trois jours ou de tout autre terme fixé dans l'avis."

Dîner d'adieu à M. Bennett

Ottawa, 20 (D.N.C.) — M. R. B. Bennett a été l'invité d'honneur à un dîner d'adieu qui lui a été offert hier par le club Rideau, dont il a été membre pendant 30 ans.

Départ de la troupe Gaby Morlay par l'Île-de-France

Parmi les passagers du Canada qui s'embarqueront à New-York, demain, à bord de l'Île-de-France, de la Ligne Française, se trouvera la troupe de Mlle Gaby Morlay, qui vient de terminer une série d'engagements à Montréal, Québec et Trois-Rivières. Outre Mlle Morlay, il y aura Mesdames Paulette Burquet, Maud Yrem et Jane Lemar et MM. Jacques Gatalein, Charles Castelain, Victor Launay, Jean Reynolds et Helin. S'embarquent aussi: M. J.-A. Marceau, parfumeur, de Montréal; Mme Georgette Durand; Mme M.-R. Fiset; M. R. McJanet, tous de Montréal; le Rév. Père Siméon Giroux, O.F.M., qui se rend en Corse.

Essor et décadence du capitalisme

par BERNARD LAVERGNE, professeur à la Faculté de Droit de Lille. — Un vol. in-8°, de 250 pages.

Dès que le travail de l'homme a produit plus que ce qui était nécessaire à la satisfaction de ses besoins immédiats, et que son activité s'est exercée sur le surplus en vue d'un profit, le capitalisme est né. Il a gardé durant de longs siècles une forme rudimentaire: il s'est développé à mesure que les bénéficiaires s'efforçaient d'étendre l'appropriation privée du profit. La découverte du monde par les nations européennes et l'appropriation à l'industrie des progrès scientifiques ont assuré au capitalisme un essor prodigieux, qui a d'ailleurs coïncidé avec l'ascension politique et sociale de la bourgeoisie. Aussi est-ce la XIXe siècle, prolongé des années du XXe qui ont précédé la grande guerre, qui a été le grand siècle du capitalisme.

Le Père Joseph

Paris (Par courrier) — On a inauguré à Rueil une plaque commémorative du Père Joseph Le Clerc du Tremblay, l'éminent ecclésiastique de Richelieu, sur la maison où il mourut. Cette maison a été sauvée de la destruction par Mme Gould-Minot, d'origine américaine, propriétaire de cette demeure, et qui vient de la restaurer. M. Abel Bonnard, de l'Académie Française, qui présidait à la cérémonie traça, dans une improvisation qui recueillit les applaudissements unanimes, un vivant portrait du Père Joseph.

Advertisement for Thé Vert "Salada". It says "Pour les goûts délicats THÉ VERT 'SALADA'" and features a small illustration of a tea box.

Le dimanche

Le bill Brunelle aux Communes — M. Médéric Martin propose la nomination d'une Commission provinciale pour faire respecter la loi de l'observance du dimanche dans la province de Québec

Ottawa, 20. (D.N.C.) — M. H.-E. Brunelle, député libéral de Champlain, a fait adopter en première lecture, son projet de loi amendement la loi du dimanche. L'an dernier le bill avait été adopté par les Communes mais amendé par le Sénat. En voici le texte:

Loi modifiant la loi du dimanche

Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète:

Est modifié l'article quatorze de la Loi du dimanche, chapitre cent vingt-trois des Statuts révisés du Canada, 1927, par l'addition du paragraphe suivant: "(2) Tout administrateur, directeur, surintendant ou employé d'une corporation aux instructions ou ordres d'un employé, aux termes ou conditions de son emploi, est tenu de se conformer, qu'il ordonne à cet employé en dernier lieu mentionné de ladite corporation d'exécuter une partie quelconque des opérations qu'elle poursuit, ou l'y autorise, contrairement à l'une des dispositions de la présente loi, encurant, sur déclaration sommaire de culpabilité devant des juges de paix, des peines semblables à celles dont une corporation est passible en vertu du paragraphe premier du présent article ou, pour une première infraction, un emprisonnement d'au plus trois mois et d'au moins un mois, avec ou sans travaux forcés, et, pour chaque récidive, un emprisonnement pendant au plus six mois et au moins deux mois, avec ou sans travaux forcés."

NOTE EXPLICATIVE

L'article quatorze se lit comme suit: "14. Une corporation qui permet ou ordonne à ses employés d'exécuter une partie quelconque des opérations qu'elle poursuit ou qui les autorise à le faire contrairement à l'une des dispositions de la présente loi, est passible, sur déclaration sommaire de culpabilité devant des juges de paix, des peines semblables à celles dont une corporation est passible en vertu du paragraphe premier du présent article ou, pour une première infraction, un emprisonnement d'au plus trois mois et d'au moins un mois, avec ou sans travaux forcés, et, pour chaque récidive, un emprisonnement pendant au plus six mois et au moins deux mois, avec ou sans travaux forcés."

Volume de 339 pages. Au comptoir .75. Par la poste .80. Service de librairie du Devoir, 430 Notre-Dame est, Montréal.

Advertisement for Scotch Dewar's whisky. It says "Avant de dire SCOTCH... Dites 'DEWAR'S'" with an illustration of a whisky bottle.

Advertisement for Mutual Life of Canada. It features a large illustration of a man's face and text: "A la veille de notre 70ième Année AU SERVICE DU PUBLIC". It lists insurance amounts and benefits for 1938.

Le racisme et le néo-paganisme

Le cardinal Piazza souligne les dangers

Cité du Vatican, 19. (C.P.-Havas) — Son Eminence le cardinal Piazza, patriarche de Venise, vient, à la suite des évêques de Milan et de Bologne, de souligner les dangers du racisme et du néo-paganisme dans une allocution que reproduit aujourd'hui l'Osservatore Romano. Il a déclaré que les théories du racisme ne reposent sur aucun fondement scientifique, mais qu'elles constituent plutôt des applications morbides du matérialisme. Parlant de la question juive, le cardinal a rappelé que l'Église, à l'exemple de saint Pierre, n'a jamais fermé la porte aux Juifs et qu'elle continue de prier pour leur conversion. Il faut combattre et le communisme et le néo-paganisme, dit-il, parce que tous deux se proposent de détruire le christianisme, le premier par la persécution sanglante et le second par les méthodes hypocrites de Julien l'Apostat.

La Société d'histoire du Cap

Les Trois-Rivières, 20 — M. Donat Beaumier a été élu président de la nouvelle société d'histoire qui vient d'être fondée au Cap de la Madeleine par la Société St-Jean-Baptiste de cette ville. Les autres officiers de cette société sont: Le vice-président: Eleokim Fournier; 2ème vice-président: Joseph La Nouette; aiseur et archiviste: Me J.-A. Cambray; secrétaire, J.-Edouard Biron; secrétaire-adjoint, Pier-Delan; trésorier, Maurice Loranger.

Chez les optométristes

A leur assemblée, hier soir, les membres de l'Association des Optométristes et Opticiens de la province de Québec ont élu les officiers suivants: président: M. J.-A. Crête, député; vice-président: Alfred Mignot; secrétaire: Lionel Hébert; trésorier: H.-N. Boileau; président honoraire: A.-L. Phaneuf; vice-présidents honoraires: J.-A. Boivin, J.-A. McClure, H. Mothersoll; directeurs: L. Favreau, A. Messier, G. Leblanc, L.-C. Gervais, R. Marchand, J.-E. L'Heureux.

Le Père Joseph

Paris (Par courrier) — On a inauguré à Rueil une plaque commémorative du Père Joseph Le Clerc du Tremblay, l'éminent ecclésiastique de Richelieu, sur la maison où il mourut. Cette maison a été sauvée de la destruction par Mme Gould-Minot, d'origine américaine, propriétaire de cette demeure, et qui vient de la restaurer. M. Abel Bonnard, de l'Académie Française, qui présidait à la cérémonie traça, dans une improvisation qui recueillit les applaudissements unanimes, un vivant portrait du Père Joseph.

En vente au Service de librairie du "Devoir", au prix de \$1.00.

